



Union Départementale des syndicats
Cgt FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire

Service de presse

Tel: 04 71 05 43 00 e-mail : udfo43@wanadoo.fr
1 avenue de Saint Flory 43000 LE PUY EN VELAY

Le Puy, le 19 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE DU BUREAU DE L'UNION DEPARTEMENTALE

Pas de dépistage systématique, pas de sécurité, pas de reprise !

Chaque jour, depuis l'intervention du Président de la République le 13 avril, de nouveaux témoignages d'indignation et de colère reviennent à l'Union Départementale FORCE OUVRIERE. Parmi toutes les annonces qui ont été faites, c'est l'annonce de la reprise des cours le 11 mai qui concentre le plus l'exaspération des militants et plus largement des salariés.

Tout le monde le comprend bien, à travers cette décision c'est une reprise de l'économie coûte que coûte qui est recherchée, au détriment de la santé, de la sécurité et de la vie de toute la population.

Les enseignants, les personnels administratifs et territoriaux présents dans les établissements scolaires, les AESH exigent pour eux même et pour les élèves un dépistage systématique préalable à toute reprise, le ministre de l'Education Nationale, dans les pas du Président de République, répond « que cela n'aurait aucun sens ». Aucun sens ? Et pourtant c'est ce que recommande l'Organisation Mondiale de la Santé. C'est la voie qu'ont choisie aussi de nombreux pays, tels l'Allemagne ou la Corée pour combattre avec efficacité le virus.

Alors que la fermeture des bars, des restaurants est prolongée, que de nombreux événements culturels et sportifs sont annulés, chaque jour des dizaines, des centaines, des milliers d'élèves devraient se croiser dans les classes, dans les cantines, dans les couloirs, dans les cours, dans les transports scolaires ? En toute conscience, des maires, tel ceux de Montpellier, de Cannes ou de Tulle ne procéderont pas à la réouverture des écoles le 11 mai. Pour les mêmes raisons, de nombreux parents n'enverront pas leurs enfants en classe et les enseignants s'organisent pour décider ensemble de ne pas faire la reprise.

Dans notre département, une pétition commune de l'ensemble des organisations syndicales de l'enseignement FO, FSU, UNSA, CGT, Solidaires avec la FCPE affirme : « *Comment éviter une nouvelle flambée épidémique quand près de 900.000 professeurs et 12 millions d'élèves seront rassemblés en classe ?* »

Ensemble elles exigent « *un dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité qui dans les conditions actuelles est inacceptable.* »

L'Union Départementale FO appelle ses syndicats à organiser une signature massive de cette pétition que vous pouvez retrouver en ligne à l'adresse suivante <http://snudifo43.fr/petition-depistage/> ou vous procurer auprès des syndicats FO, des sections syndicales et des militants.

« Pas de dépistage systématique, pas de sécurité, pas de reprise », c'est cette exigence que l'Union Départementale FORCE OUVRIERE portera auprès de la Préfecture mais aussi des collectivités ayant la responsabilité de l'ouverture des établissements scolaires : mairies, Conseil Départemental et Conseil Régional.

Ce qui vaut pour l'enseignement vaut pour l'ensemble des secteurs d'activité. Nous refusons de sacrifier la santé et la sécurité des salariés sur l'autel de la reprise économique, au prétexte que « le risque zéro n'existerait pas ». C'est faux, les employeurs ont une obligation de résultat pour protéger leurs salariés de tous risques, y compris du risque épidémique. C'est ce que rappellent de récentes décisions de justice sur le coronavirus, et c'est ce qu'exigent les syndicats FO avec les salariés quand ils usent de leur droit de retrait ou de leur droit d'alerte.

Pour l'Union Départementale FO, tant que toutes les garanties ne seront pas apportées : dépistage systématique, masques, blouses, lunettes, gel... en quantité suffisante il n'est pas acceptable de propager à nouveau l'épidémie par une reprise des activités économiques qui ne sont pas vitales pour la population.

Refusant le chantage au salaire et à l'emploi qui incite les salariés à mettre en danger leur vie, en particulier les plus précaires (CDD, intérimaires...) l'Union Départementale FO revendique que le chômage partiel n'entraîne aucune perte de salaire ou accessoires (primes, 13^{ème} mois...) et que tout licenciement soit interdit dans la période.

De la même façon, nous continuons à revendiquer l'abrogation des ordonnances du 25 mars et du 15 avril 2020 qui autorisent aujourd'hui les employeurs publics et privés à piocher dans les congés, RTT et Comptes épargne temps pour payer le confinement et demain leur permettront de déroger allègrement à toutes les dispositions légales sur la durée du travail, les repos hebdomadaires et quotidiens.

C'est sur ces revendications urgentes que l'Union Départementale FO continuera à mobiliser les salariés, dans l'unité la plus large.